

Résumé de l'atelier

10 : Quelle place en Wallonie pour le Tourisme Durable ?

Monsieur Jurdant, Directeur des hébergements touristiques au Commissariat général au tourisme, a tenté de répondre à cette question à l'aide d'un copieux PowerPoint. Comme le temps était limité pour la présentation et que l'atelier avait une durée d'une heure et demi, nous n'avons pas pu aborder tous les points de celui-ci.

Beaucoup de professionnels du Tourisme étaient présents donc de multiples sujets complexes sont ressortis de notre tour de table. Quelques questions faisaient également l'objet de réponses simples et directes.

Pour arriver à la conclusion qui va suivre, nous avons procédé de la manière suivante : Tout d'abord, un tour de table a été organisé pour que tout le monde puisse exprimer son point de vue et poser la ou les question(s) qui leur semblaient intéressantes voire importantes à poser. Suite à cela, le débat a pu avoir lieu. Nous avons donc noté tous les points importants et nous les avons traités un par un.

Nous sommes donc arrivés à cette conclusion :

- Le tourisme durable ne se trouve pas dans le prochain décret 2017 (= première révision du Code wallon du Tourisme)

Le Commissariat Général au Tourisme exécute un contrat d'Administration. Il ne peut agir que dans ce cadre. Le Tourisme durable y est repris très timidement. L'idéal, c'est qu'une proposition émane de la société civile (secteur Tourisme). Quasi toutes les actions du CGT répondent à une demande d'un secteur. Il reste à créer le secteur du Tourisme durable, créer un interlocuteur avec qui le CGT peut dialoguer et à qui il pourrait donner des moyens d'action.

Le guide du Tourisme Durable peut être une aide, voire une première démarche, comme un outil de promotion et de cartographie du tourisme durable. Le guide du Tourisme Durable peut faire office d'inventaire, d'état des lieux.

Il existe déjà des réglementations applicables au secteur touristique, destinées à mieux protéger la planète (études d'incidences, permis unique, permis d'environnement, certificat PEB, zones inondables, etc...). Par exemple, tout nouveau projet (village de vacances, attraction touristique, ...) peut faire l'objet d'une étude d'incidences, entraînant une enquête publique.

En 2017, c'est l'année internationale du Tourisme durable et pourtant, à ce qu'il semble, rien n'est mis en place. Cela pourrait être un enjeu politique.

Valoriser les réussites est un moyen efficace de faire connaître le tourisme durable. Valoriser ce qui est déjà en place au niveau du tourisme durable permet aux différents acteurs du tourisme de se rendre compte qu'il est possible de faire du tourisme durable à leur échelle.

La Flandre semble avoir une politique différente de la Wallonie concernant le tourisme durable (un fonctionnaire dédié au sujet et présence dans des projets internationaux) mais rien ne semble concrètement décidé. Ce qui serait bien pour le tourisme durable ce serait que toute la Belgique adopte une politique unique afin de promouvoir au mieux le tourisme durable. Cela permettrait de créer une cohérence du tourisme durable à l'échelle belge.